

APPELS à PROJETS



Dispositif de soutien à l'adaptation des logements du parc social





Sont éligibles les logements occupés par les personnes qui remplissent la double condition d'être retraité et âgé d'au moins 55 ans.

➤ **La Carsat Centre Ouest met en place** un dispositif de soutien en faveur des Bailleurs sociaux. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la circulaire n°2020-11 du 10 février 2020, relative à la prévention de la perte d'autonomie dans le parc de logements sociaux et vise à lutter contre l'isolement des personnes âgées, à contribuer au bien vivre, à favoriser le développement de solutions d'habitat adaptées aux besoins liés au vieillissement.

➤ **Publics cibles**

- Bailleurs sociaux
- Locataires

**Dates limites
de dépôt des dossiers :**

31 mai 2024

➤ L'aide octroyée **permet le financement de travaux** tels que :

- création ou élargissement d'ouverture (gros oeuvre), menuiseries,
- création ou modification d'équipements sanitaires,
- climatisation, peintures, revêtements de sol, ascenseur, installation de main courantes, barre d'appui, poignées de rappel des portes, protection des murs, extension de la surface des logements, renforcement de la sécurité, etc.



**Nous vous soutenons
aujourd'hui pour
vos projets de demain**



www.carsat-centreouest.fr
Accueil/Partenaire/Action sociale :
soutenir financièrement les projets
pour connaître les critères d'éligibilité